



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

DM11 – Equipement Protection Individuel (EPI) pour nouvel agent

Par délibération du 14 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un emploi non permanent de catégorie C en raison d'un changement d'organisation d'un service suite à l'absence temporaire d'un agent, et afin d'assurer la continuité de ce service.

Il convient de fournir l'Equipement de Protection Individuel (EPI) à l'agent récemment recruté, conformément à la réglementation, à savoir vêtements de travail spécifiques pour visibilité sur la voirie, chaussures de sécurité spécifiques espaces verts, casque et harnais.

Le montant total de cette dépense est évalué à 1 210 €, arrondi à 1 300 €.

Il est proposé de prendre les crédits nécessaires à cet achat sur le compte 022 « dépenses imprévues ».

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°11.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/10/2023

